

# Flotte automobile des entreprises : maîtrisez-vous vos dépenses en assurances ?

---

## Webinaire

12 février 2019

12h à 12h30



ayming

business  
performance  
consulting



**Mélodie Alvaro**  
Manager  
Expertise Assurances



**Matthieu Blaise**  
Senior Manager  
Expertise Flottes Automobiles & Mobilités



## 1. Risque routier en entreprise

2. Assurer sa flotte de véhicules via le loueur ou déléguer cette fonction à un courtier ?
3. Quelles actions mettre en place pour prévenir le risque routier ?
4. Les frais de restitution : quelle posture adopter auprès de votre gestionnaire ?

1

# Risque routier : faits marquants 2018 - 2019



## ✧ Bilan provisoire 2018 de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière:

**69 434 blessés et 3 259 décès** sur les routes de France métropolitaine

## ✧ Entrée en vigueur du Fichier National des Véhicules Assurés au 01/01/19

*(Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016)*



✧ **Objectif** : lutter contre la conduite sans assurance et faciliter les recherches pour l'identification des véhicules en cas de délit de fuite, de vol ou de trafic.

✧ **Comment** : obligation pour l'ensemble des assureurs d'alimenter un fichier de tous les véhicules assurés. Les courtiers sont soumis à cette même obligation. Tout nouveau véhicule intégré ou sorti du parc doit être déclaré à l'AGIRA dans les 72H.

✧ **Conséquences** : en cas de non déclaration, l'entreprise propriétaire du véhicule s'expose à une amende forfaitaire de 2 500€ par véhicule. Le conducteur s'expose à une suspension du permis, à une amende pouvant atteindre plusieurs millions en cas de dommages corporels à un tiers.

## ✧ Véhicules de plus en plus connectés (télématiques, logiciels de gestion, géolocalisation, autopartage, ...)



# Le risque routier dans l'entreprise

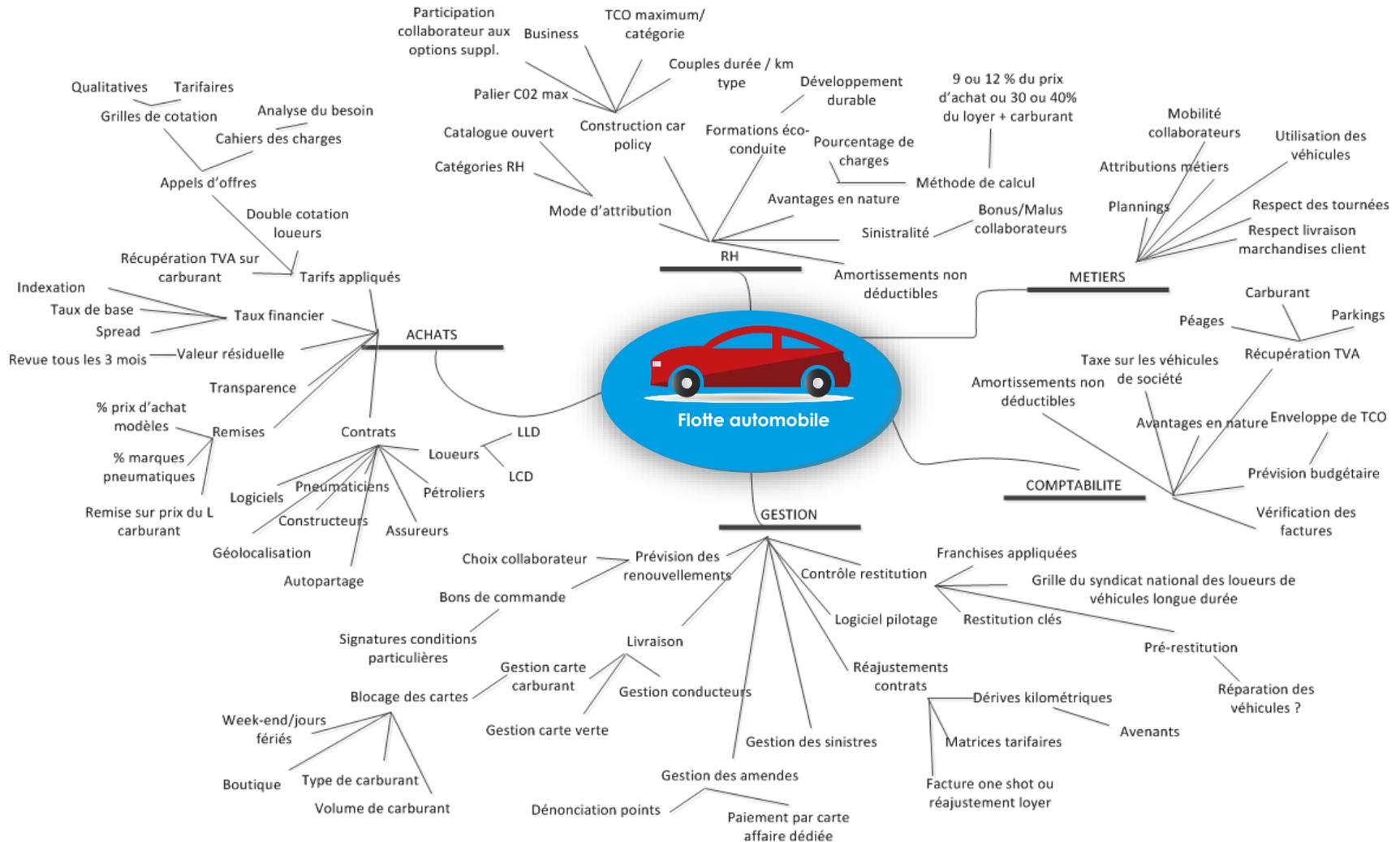
---

## Chiffres-clés:

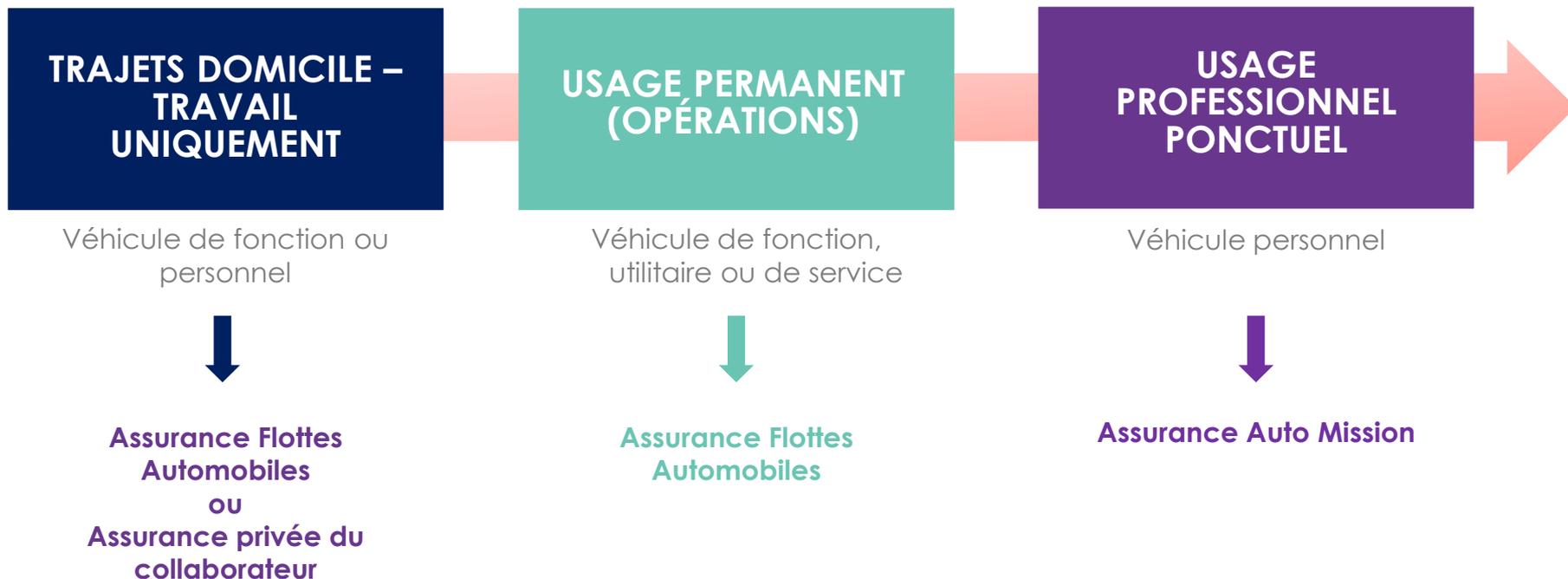
- ✧ 1<sup>ère</sup> cause d'accident du travail
- ✧ Responsable de 20% des accidents mortels du travail. (Source INRS)
- ✧ La flotte automobile est le 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> poste de dépenses et représente moyenne 50% des émissions carboniques des entreprises.
- ✧ Le risque routier = risque professionnel majeur pour les employeurs.
- ✧ L'entreprise a pour obligation de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs lorsqu'ils sont en mission. L'entreprise peut donc se voir recherchée en **Faute Inexcusable** ou au pénal si un collaborateur venait à prouver qu'elle a manqué à cette obligation. *(article L. 4121-1 du Code du travail)*
- ✧ Lorsque ces accidents ont lieu lors des trajets domicile-travail, ils sont qualifiés d'accidents du travail et impactent ainsi le taux AT de l'entreprise. *(article L. 411-2 du Code de la Sécurité sociale)*



# La gestion du risque lié à la flotte automobile est complexe et concerne plusieurs Directions



# Les principaux usages des véhicules par les collaborateurs





## 1. Risque routier en entreprise

**2. Assurer sa flotte de véhicules via le loueur ou déléguer cette fonction à un courtier ?**

**3. Quelles actions mettre en place pour prévenir le risque routier ?**

**4. Les frais de restitution : quelle posture adopter auprès de votre gestionnaire ?**

**2**

# Assurer sa flotte de véhicules via le loueur/fleeter ou déléguer cette fonction à un courtier ?



## Courtier ou loueur / fleeter

Analyse le risque de l'entreprise

Négocie avec les assureurs du marché des conditions adaptées

Met en place la police, gère les sinistres, les mouvements de parc et livre les reporting

### ✧ Forces et Limites des loueurs / fleeters

- ✧ Solution intégrée dans le package de location.
- ✧ Facilité de gestion, interlocuteur unique pour l'ensemble des services liés à la flotte.
- ✧ Solutions standardisées, plus difficilement personnalisables.
- ✧ Le pilotage du risque peut être moins efficient
- ✧ Solution souvent privilégiée pour des flottes de taille réduite.
- ✧ Pour les risques fortement sinistrés, il arrive que l'effet de mutualisation des loueurs soit plus favorable à l'assuré qu'une solution placée via un courtier.

### ✧ Forces et Limites des courtiers

- ✧ Vision plus précise du TCOR (Total Cost of Risk).
- ✧ + de facilité à négocier des conditions de garanties et proposer des services sur mesure (forte technicité)
- ✧ Pilotage du risque davantage maîtrisé, + de proximité entre les équipes client/courtier.
- ✧ Marché exigeant mais stable et compétitif pour les risques de qualité.

# Exemples de montages que nous étudions et faisons placer par les courtiers de nos clients



1

- Montages en conservation

2

- Autofinancement dommages



# 1. Montages en conservation

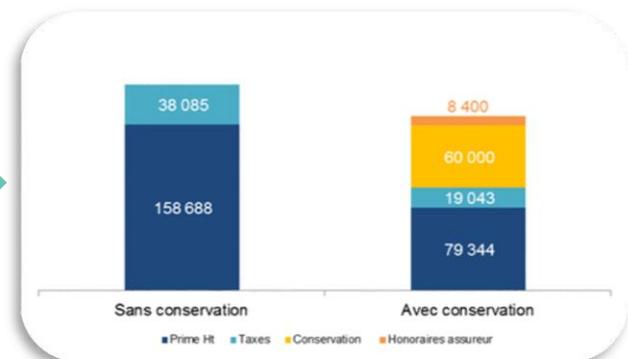
Une partie de la charge sinistre récurrente est conservée par l'assuré (max 40% du budget). Elle n'est pas convertie en prime et est donc **exempte de taxe d'assurance**.

Les frais de chargement de l'assureur sont transformés en **honoraires assujettis à TVA récupérable**.

Critère d'éligibilité: flotte de 250 véhicules au minimum. Sinistralité connue sur les 3 dernières années.

Exemple de montage  
(Base 100 000 EUR de charge sinistre annuelle)

**Sans conservation le budget TTC ressort à 196 773 EUR vs avec conservation, le budget TTC est de 166 787 EUR soit 15% d'économies** sans modifier le schéma de couvertures.





## 2. Autofinancement Dommages – Bris de Glace

---

- ✧ Garantie bris de glace : tarification plus sévère sur cette garantie car récurrence.
- ✧ **Il peut donc être intéressant pour les entreprises d'assumer elles-mêmes ce risque tout en déléguant la gestion des sinistres à leur courtier.**
- ✧ Une convention est alors mise en place entre les 2 parties.

### ✧ **Principe:**

- ✧ L'assuré avance une somme forfaitaire au courtier en début d'exercice
- ✧ En cas de sinistre, le collaborateur se rend chez le prestataire et sur présentation de la carte grise du véhicule, est pris en charge.
- ✧ Le courtier avance les fonds au prestataire et émet un bordereau trimestriel au client pour son suivi et sa régularisation si besoin.

### ✧ **Pour qui ?**

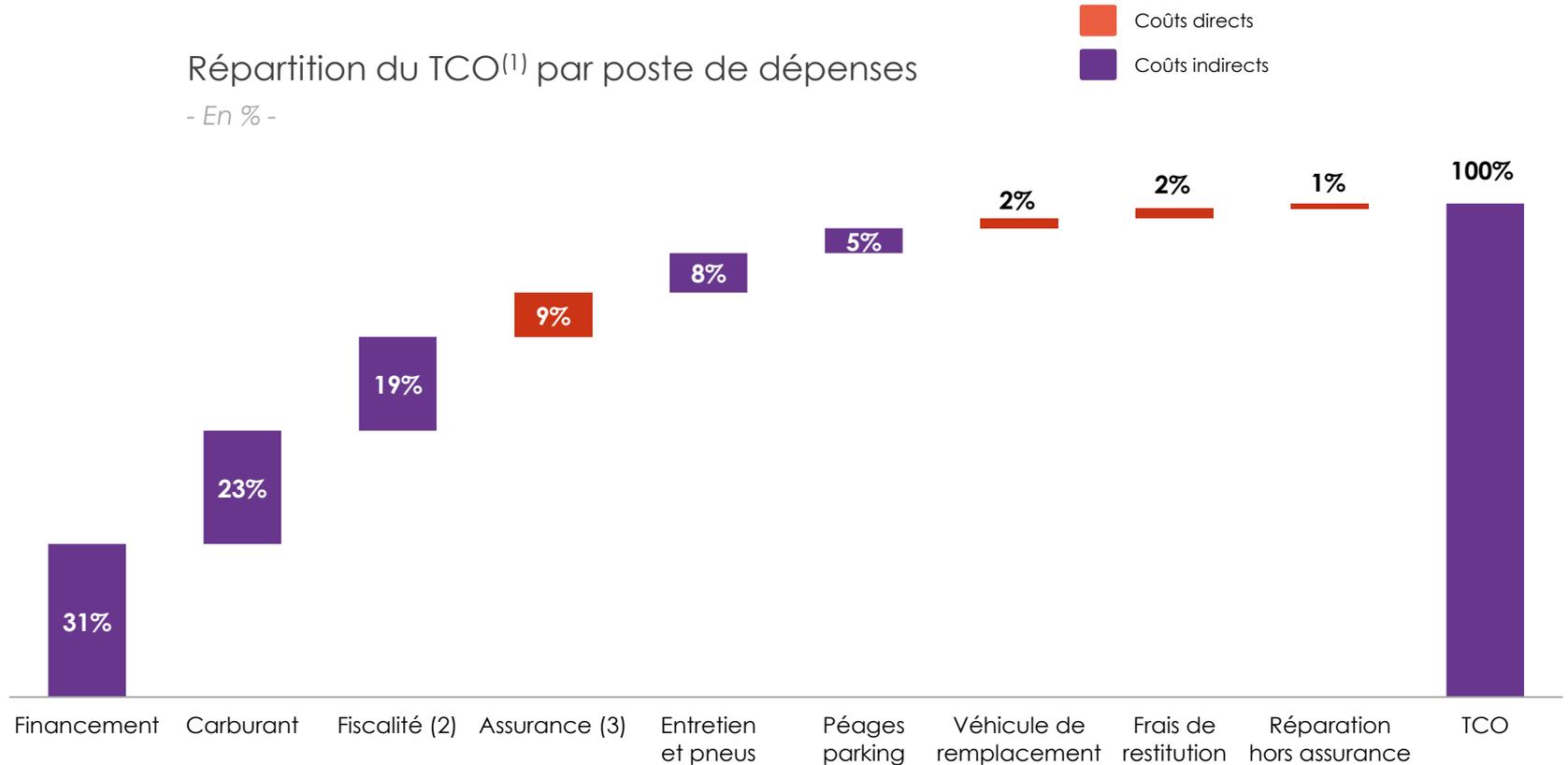
- ✧ **Toutes les entreprises sont éligibles**



- 
1. Risque routier en entreprise
  2. Assurer sa flotte de véhicules via le loueur ou déléguer cette fonction à un courtier ?
  3. Quelles actions mettre en place pour prévenir le risque routier ?
  4. Les frais de restitution : quelle posture adopter auprès de votre gestionnaire ?

3

# Le risque routier représente directement 15% du budget d'un parc automobile et impacte indirectement 100% des postes de dépenses

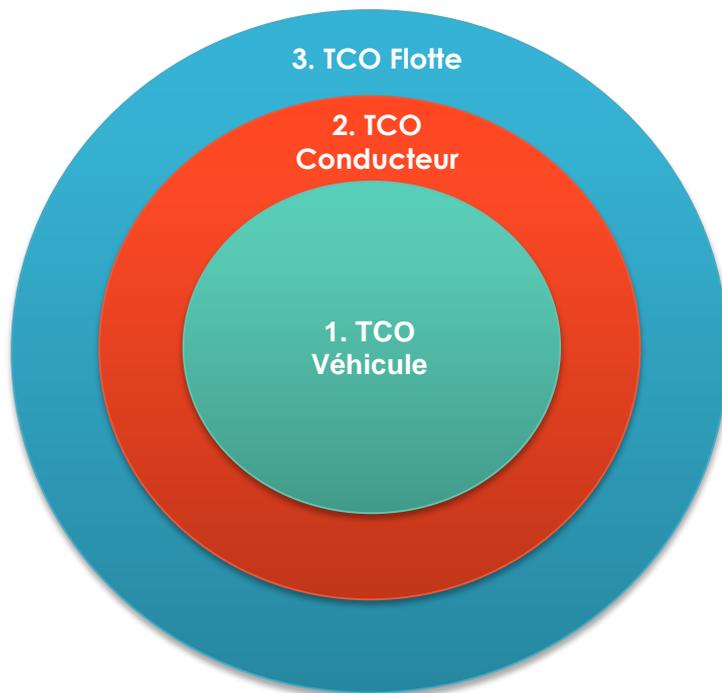


(1) Total Cost of Ownership – Coût total de détention

(2) Charges sur avantages en nature et amortissement non déductible, TVS, Bonus, Malus, ...)

(3) Primes assurance et assistance et franchises

# Afin d'optimiser et de sécuriser leur risque, les entreprises peuvent s'appuyer sur 3 approches complémentaires



## 1. TCO Véhicule (*choix du véhicule*)

→ financement, marque, modèle, genre (fonction, statutaire, utilitaire), motorisation (électrique, hybride, ...), usage, (nombre de KM, pro, perso, mixte...)

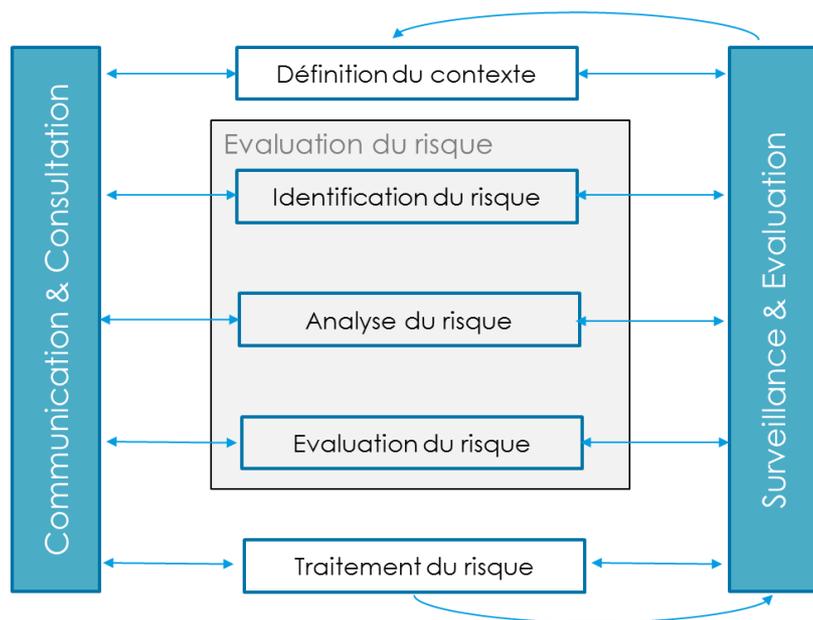
## 2. TCO Conducteur (*comportement du collaborateur*)

→ respect de la car policy, consommation carburant, sinistralité (fréquence et nature), frais de remises en état, formation, télématique...

## 3. TCO Flotte (*actions de l'entreprise*)

→ politique RH et RSE, communication, négociation loueurs, courtiers et assureurs suivi du parc, administration interne, définition et suivi du respect de la car policy, gestion des alertes, conducteurs à risque, ...

# Quelques rappels de Risk Management



## Contexte:

- Evolution parc
- Démographie, turn-over, âge
- Evolution budget assurance
- Mesures de prévention existantes

## Evaluation du risque:

- Sinistralité automobile & AT
- Etude de la fréquence
- Etude de la gravité
- Multi-accidentés

## Traitement:

- Agir sur la fréquence: sensibilisation, formations, télématique embarquée, Intelligence Artificielle
- Agir sur la fréquence & gravité: former les multi-accidentés
- Mettre en place des incentives ex: challenge interne du meilleur conducteur etc

**Implication forte de la Direction Générale pour le succès du Plan de Prévention**

Surveillance permanente nécessaire pour évaluation des résultats et ajustements des actions requises



**Impact positif immédiat sur la sinistralité et la prime d'assurance**



- 
1. Risque routier en entreprise
  2. Assurer sa flotte de véhicules via le loueur ou déléguer cette fonction à un courtier ?
  3. Quelles actions mettre en place pour prévenir le risque routier ?
  4. Les frais de restitution : quelle posture adopter auprès de votre gestionnaire ?

4

# Comment optimiser ses frais de remise en état ?



**Pôle d'optimisation N°1 : négociation des loyers**

**Recommandation N°1 :** Optimiser les conditions des constructeurs et de votre loueur (éviter l'option des assurances facultatives et négocier le prix de location en fonction de la saisonnalité et de la durée de location).

Négociation des conditions de restitution loueur

**Pôle d'optimisation N°2 : Optimisation des couples durée / kilomètre**

**Recommandation N°2 :** Rechercher le couple optimal pour le kilomètre et la durée de location.

Pré-restitution /  
chiffrage préliminaire

**Pôle d'optimisation N°3 : Optimisation de la prestation pneumatique**

**Recommandation N°3 :** Négocier les conditions de location des pneumatiques en fonction de la saisonnalité et de la durée de location.

Arbitrage réparation  
hors assurance,  
réparation avec  
assurance ou restitution  
en l'état

**Pôle d'optimisation N°3 : Négociation des frais de remise en état**

**Recommandation N°3 :** Optimiser les frais de remise en état en fonction de la saisonnalité et de la durée de location.

Responsabilisation des collaborateurs  
(incentive, prime respect du matériel)



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**  
**Nous répondrons à vos questions**

*Pour cela, veuillez utiliser le volet  
« Questions » sur votre droite*

**Merci pour votre attention**

**Mélodie Alvaro**

Manager Assurances  
[malvaro@ayming.com](mailto:malvaro@ayming.com)  
M. +33 (0) 6 62 92 85 10



**Mathieu Blaise**

Manager Senior  
[mblaise@ayming.com](mailto:mblaise@ayming.com)  
M. +33 (0) 7 77 76 83 40

